

# SÉANCE extraordinaire

**Le 26 janvier 2022**

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 26 janvier 2022, à 16 h 30, à huis clos par voie de réunion zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

**SONT PRÉSENTS** : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **220126.033** ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyée de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le budget des recettes et des dépenses de la Ville de Chandler pour l'année 2022 au montant de **DOUZE MILLIONS CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS** (12 055 273 \$) tel qu'il appert au document joint aux présentes sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que le document explicatif de ce budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **220126.034** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 17 h 09.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Gilles Daraïche**  
Maire

---

**Roch Giroux,**  
Directeur général et greffier

